



AMBASSADE DE SUISSE
EN RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

COPIE

le 22 mars 1963

ALGER,

27, Bld Gornet Zirout Youcef
Téléphone 63.39.02 et 63.83.12
Chèques postaux N° 53-89

Réf.: T.12.1.- KA/mb

A la Division des Affaires politiques du
Département politique fédéral

B e r n e

en	AE								
Date	263								263
Vise	AK								AK
EPD		25 MARS 1963							
Ref.		a 324.6.F.							

Monsieur l'Ambassadeur,

Faisant suite à mon rapport politique no 4 du 18 de ce mois, adressé au Chef du Département et relatif à l'utilisation des installations d'In Ekker pour des expériences atomiques françaises, j'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli, le texte du discours prononcé par M. Ben Bella devant l'Assemblée nationale réunie en séance extraordinaire, ainsi que la résolution adoptée à l'issue de cette séance.

L'explosion du 18 mars a provoqué une émotion considérable parmi la population algérienne qui se fait l'écho des bruits les plus fantaisistes. Cependant, grâce à l'intervention efficace du Président du Conseil, qui s'est adressé au pays par un discours radiodiffusé dès le lundi soir, il n'y a pratiquement pas eu de manifestations. Des consignes très sévères semblent avoir été données au parti ce qui a permis de renoncer à tout appel à un service d'ordre renforcé.

L'Assemblée nationale s'est réunie le 20 mars dans une atmosphère assez calme. Le président Ben Bella, visiblement ému, a lu son discours qui a été accueilli par des applaudissements unanimes mais nullement frénétiques. Les mesures proposées par le gouvernement ont paru

./..



- 2 -

à d'aucuns tout à fait insuffisantes compte tenu de la gravité de la situation évoquée par le discours du président. Au cours du débat qui s'est déroulé à huis clos, des déclarations assez violentes auraient été faites. Selon un informateur algérien, ce n'est qu'en usant de tout son prestige personnel que M. Ben Bella a pu obtenir le vote de la motion proposée par le gouvernement et qui fait explicitement allusion au désir de l'Algérie de poursuivre sa coopération avec la France.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:

p.o.

sig.D.Kappeler

2 annexes

Texte de la motion adoptée, le 20 mars 1963, par l'Assemblée Nationale, à l'unanimité des députés présents, moins une voix contre et une abstention.

" L'Assemblée Nationale Constituante, réunie en séance extraordinaire pour une communication du Gouvernement concernant l'explosion nucléaire souterraine effectuée le 18 mars 1963, à In Ekker,

Considérant les objectifs fondamentaux de notre politique extérieure affirmés solennellement et approuvés unanimement par l'Assemblée Nationale:

- A) Volonté de paix,
- B) Désarmement général,
- C) Opposition à toute expérience nucléaire où qu'elle se produise,
- D) Non engagement;

L'Assemblée Nationale fait sienne la déclaration du Président du Conseil, demande au Gouvernement de tout mettre en oeuvre pour que l'explosion nucléaire du 18 mars 1963 soit réellement la dernière sur le sol national et d'entamer au plus tôt une négociation spécifique tendant à la révision des clauses militaires des accords d'Evian.

Fait confiance au Gouvernement pour poursuivre la politique de coopération saine et loyale conforme aux intérêts des deux pays et respectueuse de la souveraineté algérienne."